

Communiqué de presse

## COUVERTURE MOBILE

### « Mon réseau mobile » : l'Arcep améliore l'information délivrée sur la couverture en internet mobile 4G en distinguant quatre niveaux de couverture

Paris, le 2 septembre 2024

L'Arcep publie régulièrement sur son site « [Mon réseau mobile](#) » les cartes de couverture 2G, 3G et 4G. Réalisées par les opérateurs, ces cartes sont issues d'une modélisation qui tient compte de l'emplacement des antennes, leur puissance d'émission, ou encore la présence d'éléments géographiques qui pourraient atténuer leurs émissions.

Afin d'enrichir les cartes de couverture « internet mobile 4G », après une consultation publique menée au printemps 2024, l'Arcep publie une nouvelle décision<sup>1</sup> relative aux données collectées auprès des opérateurs pour la conception de ces cartes, ainsi que les contributions des acteurs à la consultation. Cette décision s'appliquera pour la première fois aux cartes de couverture datées du 31 décembre 2024 que les opérateurs sont tenus de transmettre à l'Arcep courant février 2025. L'intégration de ces cartes se fera au moment du lancement de la nouvelle version du site « Mon réseau mobile » prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

#### Mieux refléter l'expérience utilisateur en adoptant une vision plus fine de la couverture en « internet mobile 4G »

Les cartes pour les services « Voix et SMS » distinguent quatre niveaux de couverture (de « Pas de couverture » à « très bonne couverture »). Les cartes de couverture « Internet mobile » donnent, aujourd'hui, seulement une information binaire : couvert ou non couvert.

Afin d'améliorer l'information délivrée aux utilisateurs, et à l'instar de ce qui existe pour les cartes « Voix et SMS », l'Arcep introduit dans les cartes « Internet mobile » quatre niveaux de couverture :

- « Pas de couverture » : improbable de pouvoir échanger des données mobiles, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments ;
- « Couverture limitée » : possibilité d'échanger des données mobiles à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments ;
- « Bonne couverture » : possibilité d'échanger des données mobiles à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments ;
- « Très bonne couverture » : possibilité d'échanger des données mobiles à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.

Les précisions apportées par ces niveaux permettront aux utilisateurs de mieux se représenter la couverture théorique en Internet mobile à une adresse donnée.

Pour rappel, les cartes de couverture mobile sont réalisées à partir de simulations numériques, qui donnent une information concernant l'ensemble du territoire ; ces simulations numériques, aussi précises soient-elles, représentent toujours, par nature, des visions simplifiées et imparfaites de la réalité. Néanmoins, les cartes de couverture mobile doivent respecter un niveau de fiabilité minimal établi par l'Arcep (renforcé en 2020 de 95% à 98%). L'Arcep en vérifie la cohérence avec la réalité sur le terrain par le biais de campagnes de mesures régulières.

<sup>1</sup> Décision n°2024-1220 modifiant la décision n°2016-1678 modifiée

#### Contacts presse

Victor SCHMITT / Clémentine BEAUMONT  
[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr) / [clementine.beaumont@arcep.fr](mailto:clementine.beaumont@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 71 77 / 01 40 47 70 25

#### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

#### Abonnez-vous

Flux RSS  
Lettre électronique  
Listes de diffusion

### **Documents associés :**

- [La décision n°2024-1220 modifiant la décision n°2016-1678 modifiée](#)
- [La consultation publique](#)
- [Les retours à la consultation publique modifiée](#)
- Site « [Mon réseau mobile](#) »

### **A propos de l'Arcep**

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

---

#### **Contacts presse**

Victor SCHMITT / Clémentine BEAUMONT

[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr) / [clementine.beaumont@arcep.fr](mailto:clementine.beaumont@arcep.fr)

Tél. : 01 40 47 71 77 / 01 40 47 70 25

#### **Suivez l'ARCEP**



[www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)



@ARCEP



Facebook



LinkedIn



Dailymotion

#### **Abonnez-vous**

**Flux RSS**

Lettre électronique

Listes de diffusion